

Règlement version MRB-R-241220

I. Généralités

1. Chaque pilote doit accepter le présent règlement.
2. Chaque pilote doit de respecter le règlement (R&R) IVAO.
3. Chaque pilote représente la compagnie sur le réseau IVAO et doit avoir un comportement exemplaire.
4. Le présent règlement peut être modifié par le Staff, sans justification ni préavis. Une annonce est alors faite sur le serveur Discord.
5. Le présent règlement est principalement écrit en langue française et peut être traduit dans d'autres langues. En cas de divergences d'interprétations entre différentes langues, l'interprétation du présent règlement dans sa version en langue française prime.
6. Le Staff MiraBelles se réserve la possibilité de prendre diverses sanctions à l'encontre de tout pilote ne respectant pas les règlements mentionnés ci-dessus, pouvant aller du rappel à l'exclusion de la compagnie.

II. Inscription

1. Une demande d'inscription ne peut être effectuée que par un membre du réseau IVAO de division France ou de division étrangère justifiant d'une maîtrise suffisante de la langue française, âgé d'au moins 15 ans, et de qualification minimale FS3. Le Staff se réserve la possibilité d'accorder une dérogation pour l'une ou plusieurs des contraintes ci-dessus, à sa discrétion.
2. Une demande d'inscription sous-entend l'acceptation du présent règlement ainsi que de la Politique de Confidentialité.
3. L'inscription doit-être validée par le Staff. Afin de se prononcer, le Staff peut éventuellement décider d'organiser un entretien de motivation, ainsi qu'un vol de test.
4. Tout candidat dont l'inscription a été refusée par le Staff doit attendre au moins 2 mois avant qu'une nouvelle demande puisse être prise en compte. Le Staff se réserve la possibilité d'augmenter cette période ou de la rendre définitive, sans justification.

III. Statuts

1. Chaque pilote dont l'inscription a été validée se voit attribuer le statut « Actif ».
2. Tout pilote n'effectuant pas au moins deux heures de vol avec son indicatif MiraBelles attribué durant trois mois perd son statut « Actif » et devient alors « Inactif ».
3. Tout pilote conservant le statut « Inactif » durant trois mois consécutifs sans justification peut être exclu à l'appréciation du Staff.
4. Tout pilote peut demander au Staff d'être marqué en « Absent » s'il anticipe une absence longue durée, afin de ne pas être référencé « Inactif ».

IV. Vols

1. Tout pilote dont l'inscription a été validée se voit attribuer un indicatif personnel et définitif de la forme « MRBxx » où « xx » est un nombre à deux chiffres.
2. Tout pilote doit voler au sein de la compagnie avec son indicatif attribué, ou avec tout indicatif de la forme « MRBxxYY » où « MRBxx » est l'indicateur attribué du pilote, et « YY » un code quelconque à une ou deux lettres.
3. L'utilisation d'un indicatif MiraBelles d'un autre pilote, quel qu'en soit le motif, est proscrite.
4. Les vols ne sont comptabilisés que s'ils sont effectués en ligne et connecté sur le réseau IVAQ.
5. Il est demandé à tout pilote d'effectuer ses vols avec un minimum de rigueur, semblable à celle observée lors de l'inscription.

V. Discord

1. Tout pilote doit rejoindre le serveur Discord de la compagnie.
2. Quitter le serveur Discord revient à quitter la compagnie.
3. Tout pilote doit avoir un pseudo de la forme « Positions Staff/Indicatif Prénom ».
4. Le Discord de la compagnie se doit d'être un lieu agréable de partage et d'entraide.
5. Tout message posté sur le Discord de la MiraBelles se doit d'être respectueux, correct et poli. Les membres du Staff peuvent, sans préavis ni justification, supprimer un message s'il ne convient pas à ces critères.

VI. Site internet

1. Le site internet de la compagnie est fourni de manière totalement gratuite à ses utilisateurs à l'adresse <https://www.mrb-va.fr>.
2. Tout pilote souhaitant rejoindre la compagnie doit remplir le formulaire d'inscription sur le site de la compagnie.
3. Tout pilote et tout candidat doit lire et accepter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) consultable à tout instant ici : <http://www.mrb-va.fr/rgpd>.

VII. Staff

1. L'ensemble des membres du Staff MiraBelles sont désignés par les Directeurs de la compagnie.
2. Les membres du Staff doivent respecter le présent règlement.

MRB-DIR1/MRBD1 Dorian Oboeuf,
MRB-DIR2/MRB75 Robin Novakovic,

Après approbation par l'ensemble du Staff